



REALISER ET ANIMER SON PLAN DE DEPLACEMENT ADMINISTRATION (PDA)

Code action : JTPDA 001

En Hauts de France, dans le cadre des deux Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) qui visent à améliorer la qualité de l'air, les administrations et les collectivités de plus de 250 salariés sont tenues d'élaborer leur plan de déplacement administration (PDA).

Le PDA permet d'optimiser l'organisation des déplacements à l'échelle d'une structure (pour les personnes et les biens) et de favoriser des pratiques de mobilité plus durables : encouragement des modes alternatifs à la voiture et à l'utilisation de transports plus vertueux pour l'environnement, réduction des déplacements induits par l'activité et rationalisation des coûts, amélioration de la qualité de vie au travail, amélioration de la sécurité des trajets (domicile-travail et professionnels).

Les bénéfices sont concrets pour les agents et l'employeur public et contribuent pleinement à améliorer la qualité de l'environnement.

Elaboré en concertation avec les agents, le PDA constitue un véritable outil de conduite du changement : la méthodologie de conduite de projet et la communication y sont cruciales.

Objectif(s) de formation et éléments de contenu :

Afin de vous accompagner dans la réalisation et l'animation d'un Plan de Déplacement Administration, le CNFPT et la DREAL Hauts de France vous proposent 2 ateliers.

Le **1^{er} atelier** vous permettra de maîtriser les notions fondamentales (cadre juridique et enjeux, méthodologie et étapes clés pour la réussite de la démarche) et d'échanger avec quelques administrations s'étant engagées dans la réalisation d'un PDA.

→ Au terme de cet atelier, vous serez en mesure d'initier ou de relancer la démarche au sein de votre organisation, en vous appuyant sur un cadre méthodologique éprouvé.

Le **2^{ème} atelier** vous permettra d'approfondir les divers volets d'un plan d'action et les méthodes pour animer et communiquer, afin d'insuffler une dynamique de changement pérenne.

→ Au terme de cet atelier, en tant que référent PDA, vous aurez une claire idée de votre rôle, de la posture à adopter et des leviers que vous pouvez mobiliser.

NB : il est conseillé de suivre l'ensemble des deux ateliers, même si chacun d'eux peut être suivi indépendamment l'un de l'autre.



Public visé :

- Référents « PDA » au sein des administrations soumises à l'obligation de réaliser leur PDA
- Tout agent susceptible d'être impliqué dans la réalisation d'un PDA au sein de son administration

Pré-requis : Aucun

Méthodes pédagogiques :

Présentations d'éléments de cadrage, retours d'expérience et échanges collectifs.

Programme :

Mardi 26 mars 2019	Mardi 21 mai 2019
9h15 : Accueil et formalités administratives	9h15 : Accueil et formalités administratives
9h30 : Introduction de la demi-journée	9h30 : Introduction de la demi-journée
9h45 : Eléments de cadrage et enjeux	9h45 : Contenu des plans d'action
10h30 : Méthodologie	10h30 : Le rôle de référent PDA : comment animer et communiquer ?
11h30 : Retours d'expérience de collectivités / administrations	11h30 : Retours d'expérience de collectivités / administrations

Intervenantes : Lucile Jansonne, Déclic Mobilités – Réseau Alliances
Alexandra Krebs-Duhamel, DREAL Hauts de France

Dates et horaires : le 26 mars 2019 (9h00 - 12h30) et le 21 mai 2019 (9h00 -12h30)

Lieu de formation : CNFPT – Direction Régionale - 15 rue de Bavay - LILLE

Contact : Sandrine GRECO - ☎ 03 28 51 32 36 - ✉ sandrine.greco@cnfpt.fr